



Accusation de force mes beaux enfants a faire les prières

Par ectra

Bonjour,

Je suis venu ici dans le but d'avoir des réponses concernant ma situation, je suis avec une femme et ses deux enfants, j'ai entendu que leurs grands parents "cote père " demandent aux enfants si je les force à faire les prières, les grands parents sont tellement racistes, que cela m'a fait un doute qu'ils sont capable de m'accuser à forcer les enfants en face le gendarmement, j'ai parlé avec les enfants m'ont dit qu'ils vont dire non ce n'est pas vrai et c'est la vérité, mais je ne fais pas confiance, car leurs propre mère ne fait pas confiance à eux.

Je ne parle pas avec les enfants de la religion ni les prières, je me demande si je doit préparer en cas ou les grands parents m'accusent le jour J ? dans ce cas que ce que je dois faire ?

Je vous remercie par avance

Cordialement

Par ESP

Bonjour

N'hésitez pas à déposer une plainte pour dénonciation calomnieuse, le cas échéant.

Par ectra

Bonjour

Merci pour votre réponse,

Cdt

Par ESP

Je vous en prie.

Par AGeorges

Bonsoir Ectra,

Je ne parle pas avec les enfants de la religion ni les prières

Et pourquoi pas ?

Des parents sont aussi chargés de donner une conscience morale et pourquoi pas religieuse aux enfants. Tant que vous restez dans les aspects d'une religion qui n'est pas sectaire ni contraires aux lois françaises, rien ne vous empêche d'en discuter avec les enfants dont vous contribuez à l'éducation.

Vous pouvez même leur proposer de dire des prières, en leur expliquant à votre sens pourquoi l'on prie. Cela ne crée aucun danger pour l'enfant et améliore son ouverture d'esprit.

En France, pendant des siècles, beaucoup de parents ont obligé leurs enfants à aller à la messe le dimanche et à suivre le catéchisme. Le plus souvent, cela n'en a pas fait des gens meilleurs ou plus mauvais que d'autres.

Ce sont les grands-parents racistes et pleins de préjugés qui sont mauvais pour les enfants et leur ouverture au monde.

Rassurez-vous, il n'y a pas de délit de prière, en France. La liberté de religion existe et tant que vous êtes d'accord avec la mère des enfants, cela suffit.